

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1108

8 juin 2006

SOMMAIRE

Ades, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53160	Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53146
Ades, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53160	Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53176
Arlès Invest Holding S.A., Luxembourg	53177	Hofburg, S.à r.l., Luxembourg	53140
Artemis Real Estate S.A., Luxembourg	53176	Hopedale Investments, S.à r.l., Luxembourg	53162
ASM Luxembourg S.A., Dudelange	53182	IFG (Immobilière, Finances et Gestion), S.à r.l., Dudelange	53159
ASM Luxembourg S.A., Dudelange	53183	IFG (Immobilière, Finances et Gestion), S.à r.l., Dudelange	53160
Atis S.A.H., Luxembourg	53147	INTURM Société Holding, Urmet International Société Holding S.A., Luxembourg	53180
Atis S.A.H., Luxembourg	53148	Innofinance S.A., Luxembourg	53177
Banco Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53162	Klystron Holding S.A., Luxembourg	53147
Belair Immo Concept S.A., Luxembourg	53180	Krystalux S.A., Remich	53179
Blue Skye (Lux), S.à r.l., Luxembourg	53177	Krystalux S.A., Remich	53179
Bourse Immobilière de Luxembourg S.A., Mamer	53183	Lastra Investments, S.à r.l., Luxembourg	53150
Bunge Europe S.A., Luxembourg	53150	LBREP II Europe Holdings, S.à r.l., Senningerberg	53156
Business Software Services S.A., Luxembourg	53161	Lime Refr In S.A., Luxembourg	53160
C.I.A.O S.A., Luxembourg	53178	Livio Fior S.A., Roeser	53173
Cameron Rand Associates S.A., Luxembourg	53155	Marianne 2000, S.à r.l., Luxembourg	53184
Carnation Holding S.A., Luxembourg	53145	Mecaman S.A., Esch-sur-Alzette	53184
Ceneuprint, S.à r.l., Luxembourg	53155	Merchantbridge Holdings S.A., Munsbach	53162
Clipco S.A., Ehlerange	53181	Merchantbridge Holdings S.A., Munsbach	53162
Club Med Asie S.A., Luxembourg	53161	Monaco Marine S.A., Luxembourg	53156
Codimex International S.A., Luxembourg	53180	(La) Mutuelle du Mans Assurances IARD	53140
Columbus Capital, S.à r.l., Luxembourg	53140	PA International Financing Luxembourg & Cie S.N.C., Luxembourg	53138
CQS Luxembourg Global, S.à r.l., Luxembourg	53183	Poliso S.A., Luxembourg	53163
Dauschkaul Holding S.A., Luxembourg	53146	Quentin Holding S.A.	53174
DDC S.A., Luxembourg	53180	Rasgor Holding S.A., Luxembourg	53155
DSI International, S.à r.l., Luxembourg	53148	Safre Holding S.A., Wiltz	53176
DSI International, S.à r.l., Luxembourg	53149	Strathfield, S.à r.l., Luxembourg	53184
E-Tronix Micro-Technologies S.A., Fischbach	53173	Troichem S.A., Luxembourg	53173
Egon Sourcing S.A., Luxembourg	53147	Vinstock S.A., Luxembourg	53176
EH-Lux Terrains S.A., Luxembourg	53161	W.S.A., S.à r.l., Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Dudelange	53178
Emerald First Layer «G» S.A., Luxembourg	53177	Wagon Group, S.à r.l., Luxembourg	53138
Eri Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53173		
Euromind S.A., Luxembourg	53184		
European Seafood 1, S.à r.l., Luxembourg	53174		
European Seafood 1, S.à r.l., Luxembourg	53175		
Globalux International S.A., Luxembourg	53180		
HBI Dreieich, S.à r.l., Luxembourg	53166		
Heerema Group Services S.A., Luxembourg	53139		

PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG & CIE S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.521.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2005, volume 151S folio 69 case 5, que la société en nom collectif PA INTERNATIONAL FINANCING LUXEMBOURG & Cie S.N.C., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a été liquidée et dissoute automatiquement et avec effet immédiat.

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour extrait conforme délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er février 2006.

G. Lecuit

(014880/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

WAGON GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 267,257,400.-.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 75.430.

In the year two thousand five, on the fifteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WAGON B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oostmaaslaan 71, NL-3063 AN Rotterdam, The Netherlands,

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 December 2005, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of WAGON GROUP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on the 20th March 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number B 75.430 of 14 August 2004, number 579. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 20th of October 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 19 May 2001, number 371.

The appearing party representing the entire share capital resolves upon the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year;
2. Amendment of the article 16 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

And has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the Company, that from now on will end on 15 December of each year. The current fiscal year that has begun on March 24, 2005 will end on December 15, 2005.

Second resolution

As a consequence of the aforementioned resolution, the sole shareholder decides to change article 16 of the articles of incorporation of the Company that now read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on 16 December and closes on 15 December.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The present document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

WAGON B.V., eine nach Niederländischem Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in Oostmaaslaan 71, NL-3063 AN Rotterdam, Holland,

hier vertreten durch Frau Ute Bräuer, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 13. Dezember 2005, welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienene und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WAGON GROUP, S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des Notars Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. März 2000, eingetragen im Luxemburgischem Handelsregister unter Nummer B 75.430, veröffentlicht in Mémorial C Nummer 579 am 14. August 2004, verändert gemäß Urkunde des Notars Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. Oktober 2000, veröffentlicht in Mémorial C Nummer 371 am 19. Mai 2001.

Die Erschienene, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft entscheidet über die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft
2. Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaftsatzung;
3. Verschiedenes.

und faßt die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern, das nunmehr am 15. Dezember eines jeden Jahres endet. Das laufende Geschäftsjahr, welches am 24. März 2005 begonnen hat, endet am 15. Dezember 2005.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 16 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 16. Dezember und endet am 15. Dezember eines jeden Jahres.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde in Englisch und Deutsch gefasst wurde.

Auf Wunsch der Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text wird der englische Text maßgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene mit dem Notar die Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, vol. 434, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 11. Januar 2006.

H. Hellinckx.

(015233/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

HEEREMA GROUP SERVICES S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 105.438.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 novembre 2005

- Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, a été coopté comme administrateur A de la société HEEREMA GROUP SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Pieter Van Nugteren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Le siège de la société HEEREMA GROUP SERVICES S.A. a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

HEEREMA GROUP SERVICES S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015700/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

53140

COLUMBUS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.774.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg, le 27 janvier 2006
à 7:30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veillez noter que l'adresse du Gérant a changé comme suit:

- ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

COLUMBUS CAPITAL, S.à r.l.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014996/1084/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,

(Succursale à Luxembourg).

R. C. Luxembourg B 32.005.

Je soussigné, Charles Besnehard, domicilié 45, rue Paul Médinger, L-2142 Luxembourg, Mandataire Général de LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD dans le Grand-Duché du Luxembourg,

- certifie que la dénomination sociale de la maison-mère est: LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,

- certifie que la dénomination sociale de la succursale à Luxembourg est: LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD.

Ch. Besnehard

Mandataire Général

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025702/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HOFBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 114.889.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

HERMALUX, S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg» under number B 59.813,

here represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of four proxies given on 1st, 2nd, 6th and 7th of March 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has participation interests or which form a part of the group of companies to which the company belongs any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HOFBURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

HERMALUX, S.à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born at Geneva (Switzerland), on February 2, 1972, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le septième jour de mars.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

HERMALUX, S.à r.l., une société dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 59.813,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de quatre procurations datées du 1^{er}, 2, 6 et 7 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe des sociétés ou entreprises que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de HOFBURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

HERMALUX, S.à r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

53145

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
 - Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse), le 2 février 1972, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, vol. 27CS, fol. 83, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

G. Lecuit.

(025962/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CARNATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.578.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARNATION HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 54 du 15 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, lequel exercera également les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Fleming, Expert-comptable domicilié professionnellement à Luxembourg, 5.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au 2^e mardi du mois de septembre à 10.30 heures.

2. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 16 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois de septembre à 10.30 heures et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 16. «L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit le deuxième mardi du mois de septembre à 10.30 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

53146

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Schmitz, Th. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2006.

P. Bettingen.

(028068/202/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 38.750,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.466.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 novembre 2005

- Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, a été coopté comme administrateur A de la société HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. en remplacement de Monsieur Pieter Van Nugteren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Le siège de la société HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015704/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

DAUSCHKAUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.533.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 28 février 2006

Les mandats d'Arthur Lorang, Jacqueline Arnoldy et Simone Lorang, administrateurs, et le mandat de FIDUCIAIRE MARC MULLER, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Arthur Lorang, demeurant au 7, route de Trèves, L-1010 Luxembourg;
- Jacqueline Arnoldy, demeurant au 7, route de Trèves, L-1010 Luxembourg;
- Simone Lorang, demeurant au 33, rue du Bois, L-6943 Niederanven.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- FIDUCIAIRE MARC MULLER, demeurant au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DAUSCHKAUL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025697/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

EGON SOURCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON SOURCING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025705/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLYSTRON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025706/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ATIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.628.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ATIS S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.628, constituée suivant acte reçu le 26 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994, page 20284.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'exercice social de la société qui commencera le premier janvier et s'achèvera le trente et un décembre.

2.- Modification afférente de l'article dix-neuf des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'exercice social de la société qui commencera le premier janvier et s'achèvera le trente et un décembre. L'année sociale en cours s'achèvera le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

J. Elvinger.

(028186/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

ATIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.628.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40951 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(028187/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.196.

In the year two thousand five, on the third of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, incorporated by deed enacted on November 19th, 2003 published in the Mémorial C of 2003, page 64455, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 97.196.

The meeting is presided by Mister Harald Charbon, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Hélène Mercier, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Junk, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the eight thousand (8,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Insertion in the Company's bylaws between article 14 and article 15 of a new article to give it the following content: «Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.»

2. Restatement of the bylaws (statuts) of the Company.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to insert in the Company's bylaws between article 14 and article 15 a new article which will be read as follows:

«Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.»

Second resolution

The meeting decides to restate the articles of incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., une «société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu le publié au Mémorial C de 2003, page 64455 immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.196.

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Junk, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.000 (huit mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Insertion d'un nouvel article entre les articles 14 et 15 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Chaque associé aura le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque réunion du conseil de Gérance et chaque réunion de n'importe quel comité de tels conseils.

Chaque associé peut vérifier au siège social l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.»

2. Renumerotation des articles des statuts de la société.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article entre les articles 14 et 15, qui aura la teneur suivante:

«Chaque associé aura le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque réunion du conseil de Gérance et chaque réunion de n'importe quel comité de tels conseils.

Chaque associé peut vérifier au siège social l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Charbon, H. Mercier, Ch. Junk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 18, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Elvinger.

(030278/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

DSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 97.196.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

J. Elvinger.

(030280/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

BUNGE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.832.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 13 mars 2006 de la société BUNGE EUROPE S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Ordinaire: EURAUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Fondé de Pouvoir
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025713/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LASTRA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.572.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LASTRA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 85.572, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 682 du 3 mai 2002.

A cet effet, comparaissent les seuls actionnaires de la société, constituant une assemblée plénière:

1) ENCELADUS INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henry, L-1724, propriétaire de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2) FIVE MOUNTS PROPERTIES CYPRUS INTERNATIONAL TRUST, société de droit chypriote, ayant son siège social au 199 Makarios III Avenue, 3608 Limassol, Chypre, par son trustee BRINDISI HOLDING LIMITED propriétaire d'une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions.	15.500

Ces actionnaires sont tous représentés au présent acte par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé qui, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les quinze mille cinq cents actions représentant l'intégralité du capital social étant représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, celle-ci peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Deuxième résolution

Dans le cadre de cette transformation, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission d'actions nouvelles, le tout souscrit et libéré par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

Cette augmentation est intégralement libérée en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'une attestation de la banque FORTIS.

L'assemblée décide ensuite de supprimer la valeur nominale des actions et de réduire le capital social à concurrence de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sans annulation d'actions, ni remboursement aux actionnaires ou dispense d'apport, par affectation du résultat à la réserve légale, pour l'amener à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), intégralement libéré.

Ensuite les quinze mille cinq cents actions (15.500) actions sont remplacées par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), intégralement libérées.

Suite à cet échange, les associés de la S.à r.l. se composent comme suit:

1) ENCELADUS INVESTMENTS, S.à r.l., prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2) FIVE MOUNTS PROPERTIES CYPRUS INTERNATIONAL TRUST, prédésignée une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs de la société anonyme pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au commissaire aux comptes de la société anonyme pour l'accomplissement de leur mandat à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des gérants de la société à responsabilité limitée à quatre.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1. Marjoleine Van Oort, née à Gronigen aux Pays-Bas, le 28 février 1967, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. Joseph Mayor, né à Durban en Afrique du Sud, le 24 mai 1962, employé privé, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. Sandra Merloni-Horemans, née à Deurne en Belgique, le 11 mars 1960, employée privée, avec adresse professionnelle au 25 Voie des Traz, CH-1211 Genève (Suisse);
4. Johannes Jacobus Meijer, né à Heerenveen aux Pays-Bas, le 15 mars 1971, employé privé, avec adresse professionnelle au 59 Haaksbergweg, NL-1101BR Amsterdam (Pays-Bas).

Septième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Une société à responsabilité limitée est régie par les présents statuts ainsi que par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations financières, notamment la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de (a) valeurs mobilières (représentant une dette ou autres) émises par des organismes et institutions internationales, des États souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que d'autres entités juridiques et (b) actifs et/ou de créances de tout autre genre ou nature.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, à l'acquisition et à la liquidation de tous titres et autres instruments financiers; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers; les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation; émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter de toute autre manière; être partie à des contrats de swap et donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par la société au titre ou en rapport avec des titres obligataires de toute nature émis de temps à autre par la société.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a adopté la dénomination LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

English version:

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is governed by the present articles and by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies (hereafter the «Company»).

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the corporation may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the corporation under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the corporation.

In general, the corporation may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company has the name LASTRA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly.

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Com-

pany is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française avec une version anglaise pour les statuts. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi en ce qui concerne les statuts.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2006, vol. 435, fol. 77, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx.

(030349/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

RASGOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 79.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(025770/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CAMERON RAND ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 79.414.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(025771/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CENEUPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 69.132.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Associé unique de CENEUPRINT, S.à r.l. datée du 29 février 2006 que la démission de Madame Virginie Delrue en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé gérant B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025664/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

MONACO MARINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.199.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 février 2006 lors du Conseil d'administration de la société
Les membres du conseil acceptent la démission de Monsieur Bertrand Vogele au poste d'administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025669/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 446,875.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 106.232.

In the year two thousand and six, on the ninth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

HARBOR BERMUDA L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.831;

SERICO BERMUDA L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36.987;

IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.034;

ATEMI BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.532;

LINCO BERMUDA HOLDINGS L.P. a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37.769;

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of eight proxies established on March 9, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 106.232, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 19, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 600 dated June 22, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on February 17, 2005 in front of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at four hundred forty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 446,875.-) divided into six hundred fifty-five (655) class A ordinary shares, six hundred and three (603) class B ordinary shares, one thousand seven hundred forty-five (1,745) class C ordinary shares, two thousand two hundred forty-five (2,254) class D ordinary shares, three hundred ninety (390) class E ordinary shares, six thousand seventy-five (6,075) class F ordinary shares, ninety-two (92) class G ordinary shares and six thousand sixty-one (6,061) class H ordinary shares all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of three thousand Euro (EUR 3,000.-) to raise it from its present amount of four hundred forty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 446,875.-) to four hundred forty-nine thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 449,875.-) by creation and issue of forty (40) class I ordinary shares, of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of forty (40) class J ordinary shares, of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and of forty (40) class K ordinary shares, of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»).

IV. The shareholders resolve to waive their preferential subscription right in favour of LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37893, SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36811 and ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37771 to the subscription of the New Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, here represented by Mr Fatah Boudjelida, prenamed, by virtue of a proxy established on March 9, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, declared to subscribe to the forty (40) class I ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) by contribution in cash.

Thereupon intervened SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, here represented by Mr Fatah Boudjelida, prenamed, by virtue of a proxy established on March 9, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, declared to subscribe to the forty (40) class J ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) by contribution in cash.

Thereupon intervened ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, here represented by Mr Fatah Boudjelida, prenamed, by virtue of a proxy established on March 9, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., prenamed, declared to subscribe to the forty (40) class K ordinary shares and have them fully paid up in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) by contribution in cash.

The amount of three thousand Euro (EUR 3,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence hereof having been given to the notary.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 5 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at four hundred forty-nine thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 449,875.-) divided into six hundred fifty-five (655) class A ordinary shares, six hundred and three (603) class B ordinary shares, one thousand seven hundred forty-five (1,745) class C ordinary shares, two thousand two hundred forty-five (2,254) class D ordinary shares, three hundred ninety (390) class E ordinary shares, six thousand seventy-five (6,075) class F ordinary shares, ninety-two (92) class G ordinary shares, six thousand sixty-one (6,061) class H ordinary shares, forty (40) class I ordinary shares, forty (40) class J ordinary shares and forty (40) class K ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HARBOR BERMUDA L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.831;

SERICO BERMUDA L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36.987;

IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.034;

ATEMI BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.532;

LINCO BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37.769;

ici représentés par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de huit procurations données le 9 mars 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 106.232, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 600 en date du 22 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 février 2006 tenue devant le notaire soussigné, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 446.875,-) divisé en six cent cinquante-cinq (655) parts sociales ordinaires de classe A, six cent trois (603) parts sociales ordinaires de classe B, mille sept cent quarante-cinq (1.745) parts sociales ordinaires de classe C, deux mille deux cent cinquante-quatre (2.254) parts sociales ordinaires de classe D trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales ordinaires de classe E, six mille soixante-quinze (6.075) parts sociales ordinaires de classe F, quatre-vingt-douze (92) parts sociales ordinaires de classe G et six mille soixante et une (6.061) parts sociales ordinaires de classe H, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille euros (EUR 3.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 446.875,-) à quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 449.875,-) par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales ordinaires de classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de quarante (40) parts sociales ordinaires de classe J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de quarante (40) parts sociales ordinaires de classe K, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

IV. Les associés décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel en faveur de LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37893, SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36811 et ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37771 pour la souscription des Nouvelles Parts Sociales.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, ici représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, précité, en vertu d'une procuration établie le 9 mars 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

LE PROVENCAL BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, déclare souscrire aux quarante (40) parts sociales ordinaires de classe I et les libère intégralement pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par apport en espèces.

Est ensuite intervenu aux présentes SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, ici représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, précité, en vertu d'une procuration établie le 9 mars 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

SIERRA BIANCA BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, déclare souscrire aux quarante (40) parts sociales ordinaires de classe J et les libère intégralement pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par apport en espèces.

Est ensuite intervenu aux présentes ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, ici représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, précité, en vertu d'une procuration établie le 9 mars 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS L.P., précité, déclare souscrire aux quarante (40) parts sociales ordinaires de classe K et les libère intégralement pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par apport en espèces.

Un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) a été intégralement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier Paragraphe.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 449.875,-) divisé en six cent cinquante-cinq (655) parts sociales ordinaires de classe A, six cent trois (603) parts sociales ordinaires de classe B, mille sept cent quarante-cinq (1.745) parts sociales ordinaires de classe C, deux mille deux cent cinquante-quatre (2.254) parts sociales ordinaires de classe D, trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales ordinaires de classe E, six mille soixante-quinze (6.075) parts sociales ordinaires de classe F, quatre-vingt-douze (92) parts sociales ordinaires de classe G, six mille soixante et une (6.061) parts sociales ordinaires de classe H, quarante (40) parts sociales ordinaires de classe I, quarante (40) parts sociales ordinaires de catégorie J et quarante (40) parts sociales ordinaires de catégorie K, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, vol. 152S, fol. 66, case 10. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(029471/211/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

**IFG (IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMMO DUO, S.à r.l.).**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 64.916.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Guy Dubois, expert immobilier, né à Seraing (Belgique), le 20 juin 1950, demeurant à B-4053 Embourg, 23, rue Jacques Musch, propriétaire de deux cent cinquante parts de IFG (IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION), (anciennement: IMMO DUO), S.à r.l. avec siège social à L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 64.916, constituée suivant acte de Jean Seckler de Junglinster en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 636 du 8 septembre 1998, modifiée suivant acte de Jean Seckler de Junglinster en date du 22 janvier 1999, publié audit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 323 du 7 mai 1999, modifiée suivant acte d'Emile Schlessler de Luxembourg en date du 19 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1572 du 31 octobre 2002.

2.- Francis Jean dit François Olivier, employé privé, né à Guenange/Moselle (France), le 11 avril 1962, demeurant à L-3474 Dudelange, 26, rue Auguste Liesch, propriétaire de deux cent cinquante parts de IFG (IMMOBILIERE, FINANCE ET GESTION), (anciennement: IMMO DUO), S.à r.l.

D'abord, Guy Dubois, préqualifié, cède à Francis Jean dit François Olivier, préqualifié, deux cents (200) parts de la Société pour le prix de cinq mille (5.000,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Guy Dubois, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant unique de ladite Société.

Ensuite, Guy Dubois et Francis Jean dit François Olivier, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visées ci-avant.

2) Ils modifient l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25,-) EUR chacune, entièrement libérées.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Dubois, F. Olivier, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2006, vol. 901, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2006.

F. Molitor.

(028200/223/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

**IFG (IMMOBILIERE, FINANCES ET GESTION), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IMMO DUO, S.à r.l.).**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 64.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 mars 2006.

F. Molitor.

(028201/223/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

LIME REFR IN, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 90.423.

Résolutions du 11^e conseil d'administration qui ont été prises par vote circulaire en date du 2 janvier 2006

«Le Conseil décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2006, le siège social de la Société au:
7A, rue Robert Stumper, Résidence «Scorpio», L-2557 Luxembourg.»

Pour la société

AON CAPTIVE SERVICE GROUP (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025695/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour la Gérance

Signature

(026426//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ADES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 82.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour la Gérance

Signature

(026428//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

53161

CLUB MED ASIE S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 152.500,-.
 Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 72.301.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 juin 2005 que le mandat de Monsieur René Faltz, administrateur de Catégorie B, avec adresse professionnelle au 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg, n'a pas été reconduit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour CLUB MED ASIE S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025704/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BUSINESS SOFTWARE SERVICES S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
 R. C. Luxembourg B 85.123.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

BUSINESS SOFTWARE SERVICES S.A. (en liquidation)

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidator

Signatures

(025792/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EH - LUX TERRAINS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 203, route d'Esch.
 H. R. Luxemburg B 114.122.

Vewaltungsratssitzung vom 11. Januar 2006

Versammelten sich die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft EH - LUX TERRAINS S.A., mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 203, route d'Esch,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Beck im Amtssitz in Echternach am 11. Januar 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

nämlich:

- Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

- Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Alois Peters, wohnhaft zu d-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

- Herr Jörg Peters, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Die Verwaltungsratsmitglieder, welche sich als gehörig einberufen erklären, haben einstimmig nachfolgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Im Einverständnis der aussergewöhnlichen Generalversammlung enthalten in der Gründungsurkunde vom 11. Januar 2006, sowie gemäss der Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten, beschliessen die Mitglieder einstimmig, Herrn alois Peters, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011, welcher befugt ist die Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 11 der Statuten durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Dockendorf, den 11. Januar 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2006, réf. DSO-BM00161. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(016466A/201/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

MERCHANTBRIDGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.599.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025794/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MERCHANTBRIDGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025791/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.070.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03331, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

HOPEDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(025795/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.796.

Rectificatif de l'extrait daté du 10 mars 2006 déjà enregistré et déposé le 22 mars 2006 sous la référence LO60026437

EXTRAIT

I. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 février 2006 à 11h30 à Luxembourg que:

- Le mandat de tous les administrateurs étant venu à échéance, l'assemblée décide de nommer administrateurs pour la période triennale 2006-2008:

1. M. Pietro Codognato Perissinotto, né le 22 septembre 1945 à Venise (Italie), licencié en sciences économiques, demeurant Via Callalta, 2, I-31057 Silea (TV);

2. M. Giuseppe Danda, né le 21 mars 1935 à Chiampo (Italie), administrateur de sociétés, demeurant Località Pignare, Strada delle Querce, 10, I-36030 Costabissara (VI);

3. M. Giordano Simeoni, né le 15 mars 1949 à Vérone (Italie), directeur de banque, demeurant Via Pasubio 1, I-37010 Palazzolo di Sona (VR);

4. M. Lino Tonolli, né le 4 juillet 1943 à Pescantina, Vérone (Italie), directeur de banque honoraire, demeurant Via della Filanda, 8, I-37012 Bussolengo (VR);

5. M. Maurizio Castelli, né le 4 septembre 1951 à Gorgonzola (Italie), directeur de banque, demeurant Via Don Giulio Carminati, 29, I-24040 Boltiere (BG);

6. M. Fabrizio Marchetti, né le 26 août 1960 à Ravenna (Italie), directeur de banque, demeurant Via Casale, 5, I-20144 Milano;

7. M. Antonio Vangelisti, né le 26 mars 1945 à Sestola (Italie), directeur de banque, demeurant Via Calatafimi, 42, I-42100 Reggio Emilia (RE);

8. M. Angelo De Bernardi, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), licencié en sciences commerciales et financières, expert comptable, demeurant à L-5380 Uebersyren, 31, rue de la Montagne.

- Le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Antonio Vangelisti en tant qu'administrateur-délégué en conformité de l'article 15 des statuts de la société, suivant l'art. 60 de la loi sur les sociétés commerciales.

- L'assemblée décide à l'unanimité de confirmer le mandat de réviseur externe à la société de révision ERNST & YOUNG pour l'exercice fiscal 2006, qui ne peut être résilié que pour motifs graves, aux conditions établies avec la maison-mère de la société.

- M. Gianfranco Barp, directeur général de la Banque est confirmé dans ses fonctions de secrétaire du conseil d'administration.

- Pour les besoins de l'exercice de leurs fonctions à Luxembourg, tous les administrateurs qui demeurent à l'étranger ont élu leur domicile professionnel à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

II. Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors de la réunion qui s'est tenue à Luxembourg le 22 février 2006 à 12h00, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle que:

Le conseil d'administration, conformément à l'autorisation votée par l'assemblée générale,

- confirme le mandat de M. Pietro Codognato Perissinotto en tant que président du conseil d'administration;

- confirme le mandat de M. Giuseppe Danda en tant que vice-président du conseil d'administration;

- nomme administrateur-délégué Monsieur Antonio Vangelisti avec pouvoirs de représenter la Société dans toutes affaires de gestion et d'administration journalières;

- confirme le mandat conféré au directeur général Monsieur Gianfranco Barp en tant que secrétaire du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour inscription et extrait conforme

N. Schaeffer

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06072. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028437//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

POLISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 115.128.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

1. Monsieur Carlos Van De Velde, ingénieur, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Baarle Frankrijkstraat, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de:

2. La société de droit belge P.C.C. S.A., avec siège à B-9830 Sint-Martens-Latem, constituée en date du 27 mars 1991, aux termes d'un acte reçu par Maître Johan Verstraete, notaire de résidence à Sint Niklaas, publié aux Annexes du Moteur Belge numéro 910425-129 du 25 avril 1991.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue ensemble avec sa mandante, comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de POLISO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce de matériaux d'isolation et d'étanchéité.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dès leur libération intégrale.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social, ou en tout autre endroit désigné par les convocations, le dernier samedi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Le conseil pourra encore nommer des fondés de pouvoir, directeurs ou autres mandataires auxquels il confiera tout ou partie de l'administration journalière.

La délégation de l'intégralité de la gestion journalière ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué, ou de la signature individuelle de l'administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Les actions sont souscrites comme suit:

1- P.C.C. S.A., préqualifiée.	309 actions
2- Monsieur Carlos Van De Velde, préqualifié	1 action
Total	310 actions

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme d'environ 1.500,- EUR.

Les fondateurs sont indivisiblement et irrévocablement solidaires du paiement de ces frais.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants agissant comme susdit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

A- Monsieur Carlos Van De Velde, ingénieur, né à Deinze (B) le 17 juillet 1957, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Baarle-Frankrijkstraat, 13;

B- La société de droit belge P.C.C. S.A., avec siège à B-9830 Sint-Martens-Latem, Baarle-Frankrijkstraat, 13, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gent sous le numéro 161.286;

C- Madame Catherine Van Hee, sans état, née à Gent (B) le 13 juin 1958, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, Baarle-Frankrijkstraat, 13;

Monsieur Carlos Van De Velde, préqualifié, est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Monsieur Jacques Deman, consultant, demeurant à B-9910 Ursel, Vrekkemstraat 94.

5. Le siège social est fixé à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, le comparant déclare connaître le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Ledit comparant, pour autant qu'il s'agisse d'une personne physique, s'est identifié auprès du notaire au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. Van De Velde, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 7, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 mars 2006.

C. Mines.

(029328/225/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

HBI DREIEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 115.149.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365.

The appearer for the above is here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name

There is formed a private limited liability company under the name HBI DREIEICH, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers»)

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3. If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5. If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Shares

Total: two hundred and fifty Shares 250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365.

La comparante ci-dessus est représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI DREIEICH, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstan-

ces et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4. S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5. S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7. Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2. La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HBI HOLDING, S.à r.l. 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ [...] euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- HBI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant unique.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 55, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

J. Elvinger.

(029509/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ERI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.153.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03335, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

ERI HOLDINGS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager

Signatures

(025802/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

E-TRONIX MICRO-TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue du Berger.

R. C. Luxembourg B 80.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature

Mandataire

(025824/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

LIVIO FIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 57.697.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature

Mandataire

(025828/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

TROICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.825.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature

Un mandataire

(025868/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

53174

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.991.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(025889/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EUROPEAN SEAFOOD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.324.

In the year two thousand six, on the eighth day of March.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING PARTNERS III LP, a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., a company with registered office at 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on March 7th, 2006,

itself represented by:

- Mr Seiji Amino, private employee, residing professionally in Luxembourg,
 - Mrs Pascale Mariotti, private employee, residing professionally in Luxembourg,
- acting respectively as proxy-holder A and proxy-holder B.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of EUROPEAN SEAFOOD 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on February 15, 2006, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the bookyear of the company from a bookyear starting on the first day of March of every year and ending on the last day of February of the following year, into a book year starting on the first day of April of every year and ending on the last day of March of the following year.

The current book year has started exceptionally on February 15, 2006, and will end on March 31, 2006, included.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of April of every year and ends on the last day of March of the following year.»

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint as statutory auditor PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office in L-1471 Luxembourg, route d'Esch, 400 and registered at the trade register under the number B 65.477, the term of its office expiring at the General Meeting of the year 2006.

There being no further business the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred Euro (700.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING PARTNERS III L.P., un Limited Partnership organisé et constitué suivant le droit de l'Etat du Delaware et ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808,

ici dûment représentée par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société ayant son siège social au 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 7 mars 2006,

elle-même ici représentée par:

- Monsieur Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur qualité respective de fondé de pouvoir A et de fondé de pouvoir B.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société EUROPEAN SEAFOOD 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 février 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale d'une année sociale débutant le 1^{er} jour du mois de mars de chaque année et se terminant le dernier jour de février de l'année suivante, en une année sociale débutant le 1^{er} jour du mois d'avril et se terminant le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant débuté exceptionnellement le 15 février 2006, se terminera le 31 mars 2006 inclus.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 21 des statuts comme suit:

«**Art. 21. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour d'avril de chaque année et finit le dernier jour de mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, route d'Esch, 400 et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 65.477 en qualité de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Amino, P. Mariotti, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, vol. 27CS, fol. 85, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

G. Lecuit.

(029566/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

EUROPEAN SEAFOOD 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

G. Lecuit.

(029567/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

53176

ARTEMIS REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.455.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(025897/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SAFRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.163.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour SAFRE HOLDING S.A.

Signature

(025898/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

VINSTOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.449.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(025900/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 38.750,-.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.428.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 novembre 2005

- Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, a été coopté comme administrateur A de la société HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. en remplacement de Monsieur Pieter Van Nugteren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Le siège de la société HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

HEEREMA TRANSPORT FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015708/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.951.

Au vu du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 25 janvier 2006

Résolutions

Le conseil de gérance décide de nommer comme commissaire aux comptes DELOITTE S.A. ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour les exercices clos au 31 décembre 2005 et les exercices suivants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025603/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ARLES INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 98.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(025902/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

INNOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.558.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(025911/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EMERALD FIRST LAYER «G» S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 101.822.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006 que:

- La démission du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est acceptée.
- La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec adresse au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra cours lors de l'audit des comptes au 31 décembre 2005 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025626/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

**W.S.A., S.à r.l., AGENCE DE GESTION DE DEPOTS - WAREHOUSES SERVICE AGENCY,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

(025924/1682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

C.I.A.O S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.198.

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.I.A.O. S.A. ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.198, constituée suivant acte reçu par Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 19 du 11 janvier 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 75 du 24 janvier 2003,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude laquinta, directeur d'exploitation, demeurant à Riche-
mont (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Rose Costanzo, assistante de direction, demeurant à Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. laquinta, J. Diderrich, M.-R. Costanzo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2006, vol. 536, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2006.

J. Seckler.

(029549/231/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

KRYSTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 86.773.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KRYSTALUX S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, le 4 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 935 du 8 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, le 14 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1016 du 2 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alfred Visilit, demeurant à Remich, 8, rue Enz,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse Visilit, demeurant à Remich, 8, rue Enz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Visilit, demeurant à Remich, 8, rue Enz.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-5532 Remich, 8, rue Enz.

2) Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Le siège social est établi à Remich.»

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy à L-5532 Remich, 8, rue Enz, et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social est établi à Remich.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Visilit, M.-T. Visilit, J.-M. Visilit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2006, vol. 470, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2006.

M. Schaeffer.

(029838/5770/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

KRYSTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 86.773.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mars 2006.

M. Schaeffer.

(029839/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

53180

DDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 61.976.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(025933/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

INTURM SOCIETE HOLDING, URMET INTERNATIONAL SOCIETE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03809, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Domiciliaire
Signature

(025937/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

BELAIR IMMO CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 95.007.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(025994//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CODIMEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.051.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026000//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

GLOBALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.064.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026001//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

53181

CLIPCO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 51.763.

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLIPCO S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.763, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 505 du 4 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 622 du 10 août 2001;
- et suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 427 du 18 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Muller, fonctionnaire communal, demeurant à Ehlerange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Irrthum, gérante de société, épouse de Monsieur Claude Muller, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à Gonderange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

3.- Suppression des deux catégories d'actions.

4.- Modification afférente de l'article 5, alinéas 1^{er} et 2, des statuts.

5.- Suppression du dernier alinéa de l'article 6 des statuts.

6.- Suppression du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Ehlerange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories d'actions A et B et de les remplacer par des actions ordinaires nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article cinq des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéas 1^{er} et 2).** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article six des statuts ayant la teneur suivante:

«Chaque groupe d'actionnaire y sera représenté par au moins un administrateur.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:
«Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins des administrateurs de chaque groupe sont présents ou représentés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Muller, S. Irrthum, R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2006, vol. 536, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mars 2006.

J. Seckler.

(029551/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

ASM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R. C. Luxembourg B 106.115.

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASM LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 604 du 22 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Langner, administrateur de société, demeurant à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs et modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

2. Révocation avec effet au 1^{er} janvier 2006 des administrateurs suivants: la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. et Mademoiselle Gaëlle Di Cesare.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.

4. Révocation du commissaire aux comptes Monsieur Pascal Bonnet avec effet au 1^{er} janvier 2006.

5. Nomination d'un nouvel commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Dudelange.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet au 1^{er} janvier 2006 les administrateurs suivants:

- la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A.,

- Mademoiselle Gaëlle Di Cesare.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2006:

a) Monsieur Charles Langner, né à Stiring-Wendel (France), le 31 octobre 1946, demeurant à F-57510 Holving (France), 4, rue de Montmoreau,

b) Monsieur Sacha Langner, né à Forbach (France), le 11 avril 1977, demeurant à F-57510 Holving (France), 4, rue Montmoreau.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Pascal Bonnet de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2006:

ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100.588.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Langner, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029829/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ASM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R. C. Luxembourg B 106.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029830/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

BOURSE IMMOBILIERE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.792.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature.

(026007/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CQS LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 106.642.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 22 février 2006 que:

- la démission de Monsieur Eddy Dôme, gérant de la Société, né le 16 août 1965, à Waremme, Belgique, ayant son adresse au 63, rue Marvie, B-6600 Bastogne, Belgique, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2006.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit au 1^{er} février 2006:

- M. Alain Lam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025563/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

MARIANNE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 101.960.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(026028/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

STRATHFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 112.295.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour STRATHFIELD, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026054/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EUROMIND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 96.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(026081/642/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

MECAMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 43.067.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(026087/642/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.
